

INFOTEL

Société anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Audit Consultants Associés
29, boulevard Malesherbes
75008 Paris

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

INFOTEL

Société anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société INFOTEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 avril sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

Risque identifié

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées, ajustée du montant de la trésorerie nette à la clôture.

Les titres de participation représentent un montant significatif du bilan et la détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des travaux relatifs aux tests de dépréciation mis en œuvre par la Société.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées. Nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation, de besoin en fonds de roulement, et de dépenses d'investissements utilisées pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires approuvés par la Direction générale ;
- analyser les principales hypothèses au regard des données de marché disponibles ;

- revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société.

Enfin, nous avons apprécié si le paragraphe « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 22 avril et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'assemblée générale du 25 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Audit Consultants & Associés.

Au 31 décembre 2019, Constantin Associés était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Audit Consultants & Associés dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et

met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses

significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La-Défense, le 28 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Audit Consultants Associés

Constantin Associés

DocuSigned by:
SARKIS CANLI
2AB2307EA2BD403...

Sarkis CANLI

Cécile REMY



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Société Anonyme au capital de 2 662 782 euros
Tour Gallieni II - 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

Bilan Actif*Montants en €*

	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	22 351 360	16 157 315	6 194 045	6 832 358
Concessions, brevets et droits assimilés	554 310	496 473	57 837	101 754
Immobilisations corporelles				
Constructions	31 278	31 278		
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 715 875	1 444 607	271 268	334 256
Immobilisations financières	869 774		869 774	
Participations et créances rattachées	10 603 448		10 603 448	10 603 448
Autres immobilisations financières	427 058		427 058	104 468
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	36 553 103	18 129 673	18 423 430	17 976 285
Stocks	1 000		1 000	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 409 094		1 409 094	2 069 804
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
État, Impôts sur les bénéfices	2 603 588		2 603 588	3 946 273
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	561 310		561 310	330 604
Autres créances	533 548		533 548	200 000
Divers				
Valeurs mobilières de placement	89 136		89 136	132 683
Disponibilités	10 559 300		10 559 300	9 013 939
Charges constatées d'avance	238 139		238 139	135 924
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 995 115		15 995 115	15 829 227
Écart de conversion - Actif				
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL ACTIF	52 548 217	18 129 673	34 418 545	33 805 511

Bilan Passif

<i>Montants en €</i>	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 662 782	2 662 782
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Réserve légale	266 278	266 278
Autres réserves	393 591	393 591
Report à nouveau	6 566 349	8 686 806
Résultat de l'exercice	11 834 175	8 525 991
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 133 354	27 945 627
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 116	1 193
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 116	1 193
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	3 447 680	4 059 829
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	985 025	912 546
<i>Organismes sociaux</i>	44 840	54 731
<i>État, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	23 948	113 850
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	23 928	28 434
Dettes fiscales et sociales	92 716	197 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	360 000	
Produits constatés d'avance	386 966	689 300
TOTAL DETTES	5 273 504	5 859 884
Écarts de conversion - Passif	11 686	
TOTAL PASSIF	34 418 545	33 805 511

Compte de résultat

<i>Montants en €</i>	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	9 941 090	10 337 025
Chiffre d'affaires net	9 941 090	10 337 025
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 374 597	1 829 978
Autres produits	300	2
Total des produits d'exploitation (I)	11 315 987	12 167 005
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 509 884	6 105 604
Impôts, taxes et versements assimilés	173 083	193 780
Salaires et traitements	814 064	1 024 064
Charges sociales	306 980	383 267
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 237 930	2 269 706
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6 919	45 102
Total des charges d'exploitation (II)	9 048 860	10 021 522
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 267 126	2 145 483
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations	9 803 199	7 100 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	67 149	41 335
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	24 045	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 571	31 418
Total des produits financiers (V)	9 922 964	7 172 753
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 633	93 865
Total des charges financières (VI)	28 633	93 865
RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)	9 894 332	7 078 888
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	12 161 458	9 224 371

.../...

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		81 953
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		81 953
Charges exceptionnelles		
Amendes		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		81 953
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	327 283	780 333
Total des produits (I+III+V+VII)	21 238 951	19 421 712
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 404 776	10 895 721
BÉNÉFICE OU PERTE	11 834 175	8 525 991

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22 avril 2020 par le conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2019. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, Infotel inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Agencements liés aux constructions 10 ans
- Agencements et installations générales 4 à 10 ans
- Mobilier et matériel de bureau 3 à 8 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de transport 5 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) Infotel n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Au 31 décembre 2019, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2019 de 4 personnes, toutes mandataires sociaux. Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.

Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée,

par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe Infotel ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2. Faits caractéristiques

- Infotel SA a décidé d'attribuer 77 497 actions gratuites par une décision du conseil d'administration du 23 janvier 2019. La réalisation a eu lieu en janvier 2020.
- L'immeuble hébergeant le siège social d'Infotel SA doit faire l'objet d'une rénovation complète. L'ensemble des locataires et des propriétaires ont été invités à quitter l'immeuble. Les baux attachés à l'adresse du siège social ont été dénoncés. Infotel SA a, sur le premier semestre 2019, mis tout en œuvre pour trouver de nouveaux locaux pour 2020. Cette recherche a été fructueuse et de nouveaux locaux ont été trouvés. Le déménagement interviendra au cours du 1^{er} semestre 2020.

3. Notes annexes sur les comptes

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>En €</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Capital	2 662 782			2 662 782
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	266 278			266 278
Autres réserves	393 591			393 591
Report à nouveau	8 686 806	8 525 991	10 646 448	6 566 349
Résultat de l'exercice précédent	8 525 991		8 525 991	0
Résultat de l'exercice		11 834 175		11 834 175
TOTAL	27 945 627	20 360 166	19 172 439	29 133 354

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 1,60 € par action (pour 6 656 955 actions), soit un montant total de 10 651 128 € et 10 646 448 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2019, de 6 656 955 actions de 0,40 €, dont 2 315 sont détenues par Infotel.

Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

b) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Logiciels acquis	554 310			554 310
Frais de développement	20 981 001	1 370 359		22 351 360
TOTAL	21 535 311	1 370 359	0	22 905 670

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU MP, IDBA, HPU Z/OS, Merge Backup. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

<i>En €</i>	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Logiciels acquis	452 556	43 917		496 473
Frais de développement	14 148 643	2 008 672		16 157 315
TOTAL	14 601 199	2 052 589	0	16 653 788

c) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Agencements	31 278			31 278
AAI	738 433	57 728		796 161
Matériel de transport	33 866			33 866
Matériel de bureau	821 223	64 624		885 847
Immob. en cours	0	869 774		869 774
TOTAL	1 624 800	992 126	0	2 616 926

Les immobilisations en cours de 869.774 € correspondent à une facture d'acompte pour des travaux à réaliser début 2020 pour les locaux du futur siège social à Paris.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Agencements	31 278			31 278
AAI	522 996	107 893		630 889
Matériel de transport	24 722	6 773		31 495
Matériel de bureau	711 548	70 675		782 223
Immo. en cours	0			0
TOTAL	1 290 544	185 341	0	1 475 885

d) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Titres de participations	10 603 448			10 603 448
Actions propres	0			0
Dépôts de garantie	104 468	322 590		427 058
TOTAL	10 707 916	322 590	0	11 030 506

Les augmentations des immobilisations financières sont liées au dépôt de garantie versé à la société Valmy pour le prochain déménagement d'Infotel à Paris.

e) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 1 409 094 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 2 069 804 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2019 à 682 228 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2019, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 719 623 € au 31 décembre 2019.

f) Autres créances

<i>En €</i>	31/12/2019	31/12/2018
Impôt sur les sociétés	2 603 588	3 946 273
Taxe sur la valeur ajoutée	561 310	330 604
Autres créances	533 548	200 000
Compte courant d'intégration fiscale		
TOTAL	3 698 446	4 476 877

La créance d'impôt sur les sociétés est notamment liée aux effets de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts.

Les autres créances de 533 548 € correspondent principalement à des avances de trésorerie à nos filiales OAIO et Infotel UK Consulting.

g) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 238 139 € au 31 décembre 2019. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien, ...), elles sont plus importantes cette année car le loyer et les charges locatives des nouveaux locaux ont été facturés à fin décembre. Elles étaient de 135 924 € à l'issue de l'exercice précédent.

h) Tableau d'échéance des créances

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	427 058	104 372	322 686
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	1 409 094	1 409 094	
Autres créances	3 698 446	3 698 446	0
Charges constatées d'avance	238 139	238 139	
TOTAL	5 772 737	5 450 051	322 686

i) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 3 447 680 € contre 4 059 829 € au 31 décembre 2018. Il s'agit principalement des acomptes versés par les filiales françaises dans le cadre de l'intégration fiscale.

j) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 985 025 € au 31 décembre 2019, contre 912 546 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 391 691 €.

Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 344 799 €.

k) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

<i>En €</i>	2019	2018
Personnel	0	0
Organismes sociaux	44 840	54 731
TVA	23 948	113 850
Autres impôts	23 928	28 434
TOTAL	92 716	197 015

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

l) Autres dettes

Les autres dettes au 31 décembre 2019 sont de 360 000 €, elles correspondent à la résiliation d'un contrat dont le produit avait été constaté d'avance en 2018, sans impact sur le résultat de l'exercice.

m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2019, les produits constatés d'avance pour 386 966 € correspondent à l'étalement prorata temporis des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 689 300 € à la clôture de l'exercice précédent.

n) Tableau d'échéance des dettes

<i>En €</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	1 116	1 116		
Emprunts et dettes financières diverses	3 447 680	3 447 680		
Dettes fournisseurs	985 025	985 025		
Dettes fiscales et sociales	92 716	92 716		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	360 000	360 000		
Produits constatés d'avance	386 966	386 966		
TOTAL	5 273 503	5 273 503	-	-

o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

<i>En €</i>	2019	2018
Hors Groupe France	1 584 039	1 805 128
Hors Groupe USA	4 407 183	4 342 788
Hors Groupe Europe	339 026	191 664
Hors Groupe Export (autres)	0	0
SOUS TOTAL HORS GROUPE	6 330 248	6 339 580
Groupe France	3 167 613	3 641 330
Groupe USA	443 229	356 115
Groupe Europe		
SOUS TOTAL GROUPE	3 610 842	3 997 445
TOTAL	9 941 090	10 337 025

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de logiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service. Au 31 décembre 2019, ces prestations s'élèvent à 99 892 € contre 99 696 € en 2018.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits Infotel à l'étranger.

Les reprises de provisions et transferts de charges de 1 374 598 € concernent l'activation des frais de recherche et développement pour 1 370 534 € (contre 1 825 914 € en 2018).

p) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 9 922 964 € contre 7 172 753 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars, de gain de change et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2019, la société a reçu 8 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 600 000€ par Infotel Business Consulting, 450 000€ d'Insoft Infotel Software GmbH, 700 000€ par Infotel Monaco et 53 199€ par Infotel UK.

Les charges financières s'élèvent en 2019 à 28 633 € contre 93 865 € en 2018. Elles correspondent principalement aux moins-values sur cession d'actions propres.

q) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'Infotel à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 4 850 412 € soit 49 % du chiffre d'affaires de la société (contre 45% lors de l'exercice précédent).

r) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts nette d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2019 à 327 283 € contre 780 333 € en 2018, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur. Cette variation s'explique notamment par la constatation d'un crédit d'impôt recherche relatif aux logiciels de 489 784 €.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composé de la société Infotel Conseil et d'Infotel Business Consulting qui a complété le groupe sur cet exercice. L'intégration fiscale a généré une charge d'impôt complémentaire de 26 773 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allègement de la dette future d'impôt.

3. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2019 de 4 personnes, toutes mandataires sociaux.

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2019 à 814 064 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2019.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 s'élèvent à 132 080 € dont 120 080 € pour les CAC et 12 000 € pour la vérification des informations extra-financières.

6. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'Infotel, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Engagements financiers reçus ou donnés (y compris crédit-bail)

La société a signé un bail prenant effet au 1^{er} mars 2020 pour son futur siège social.

7. Événements postérieurs à la clôture

Le 23 janvier 2020 le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 77 497 actions soit 30 998,80 € suite à l'attribution définitive des actions gratuites décidée par le CA du 23 janvier 2019. Le capital s'élève dorénavant à 2 693 780,80 € (6 734 452 actions de 0,40 €).

Par ailleurs, et à cette même date, le conseil d'administration a décidé une nouvelle attribution de 86 823 actions gratuites.

Le début d'année 2020 est marqué par une forte incertitude liée à la pandémie du Covid-19. Infotel suit quotidiennement l'évolution de la situation et met tout en œuvre pour protéger la santé de l'ensemble de ses collaborateurs, tout en s'assurant que l'impact sur son activité soit le plus limité possible.

Infotel a donc été dans l'obligation d'adapter son organisation à ces mesures, en particulier par un recours massif au télétravail et le recours au chômage partiel des collaborateurs privés d'activité.

Cependant, Infotel constate que certains de ses clients voient leur activité être impactée de manière importante. Le Groupe reste particulièrement vigilant quant au développement de la situation même si à ce stade, en raison de l'arrivée soudaine du virus et de l'incertitude entourant l'évolution de cette pandémie, Infotel n'est pas en mesure de s'avancer sur l'ensemble des conséquences sociales, économiques et financières.

Dans ce cadre, et compte tenu de notre position de trésorerie, nous considérons que cet événement postérieur à la clôture ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation retenue dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2019 exposée précédemment dans l'annexe aux paragraphes relatifs aux « principes comptables » et à l'« utilisation d'estimations ».

8. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

<i>En k€</i>	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	Infotel Business Consulting	OAIO	Archive Data Software	Insoft Infotel Software	Infotel UK
Capital	20 000	150	0,87	60	100	150	50	0,057
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	41 218	420	-47	846	228	6	380	274
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	100 %	60 %	33 %	100 %	51 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	0,87	2 096	60	50	2 000	0,07
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	0,87	2 096	60	50	2 000	0,07
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	200	0	0	235
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	231 765	4 890	702	4 865	3 475	963	1 017	3 613
Résultat	11 460	1 136	(160)	353	301	4	348	377
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	8 000	700	0	600	0	0	450	53,2

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2019. Toutes les données sont relatives à l'année 2019.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 \$ =0,89315 € pour le compte de résultat et 1 \$ =0,89015 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :

Cours moyen de 1 £ =1,13986 € pour le compte de résultat et 1 £ =1,17536 € pour les capitaux propres.